

# **FCP MAGHREBIA PRUDENCE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4 411 137,064 DT** et une valeur liquidative égale à **1<sup>D</sup>,846** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

## **Responsabilités de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 23 août 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Cabinet MS LOUZIR**  
**Mohamed LOUZIR**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Solde arrêté au

	Notes	31-déc. -2020	31-déc. -2019
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille titres</b>		<b>3 524 778,017</b>	<b>2 950 189,076</b>
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	192 270,562	78 923,960
b Obligations et valeurs assimilées	2	3 332 507,455	2 871 265,116
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>885 838,810</b>	<b>738 356,078</b>
a Placements monétaires	3	254 209,436	654 530,360
b Disponibilités	4	631 629,374	83 825,718
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		<b>7 374,597</b>	<b>4 631,394</b>
Créances d'exploitation	5	7 374,597	4 631,394
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 417 991,424</b>	<b>3 693 176,548</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>		<b>5 683,297</b>	<b>4 730,612</b>
1. Opérateurs créditeurs	6	5 683,297	4 730,612
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>		<b>1 171,063</b>	<b>1 019,537</b>
2. Autres créditeurs divers	7	1 171,063	1 019,537
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 854,360</b>	<b>5 750,149</b>
<b>CP1 Capital</b>		<b>4 188 021,330</b>	<b>3 497 333,603</b>
CP1- a Capital	8	4 188 021,330	3 497 333,603
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	9	<b>223 115,734</b>	<b>190 092,796</b>
CP2-b Résultat distribuable de l'exercice		219 305,712	191 928,443
CP2-c Régul. Résultat distribuable de l'exercice		3 810,022	-1 835,647
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>4 411 137,064</b>	<b>3 687 426,399</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>4 417 991,424</b>	<b>3 693 176,548</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
a Dividendes		0,000	0,000
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		204 479,831	159 158,790
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>204 479,831</b>	<b>159 158,790</b>
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>59 605,268</b>	<b>71 220,799</b>
<b>Total des Revenus de Placements</b>		<b>264 085,099</b>	<b>230 379,589</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>-40 311,505</b>	<b>-34 595,773</b>
<b>Revenu Net des placements</b>		<b>223 773,594</b>	<b>195 783,816</b>
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-4 467,882	-3 855,373
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>219 305,712</b>	<b>191 928,443</b>
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		3 810,022	-1 835,647
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>		<b>223 115,734</b>	<b>190 092,796</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 810,022	1 835,647
Variation des +/- values potentielles sur titres		14 595,472	23 757,836
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		7 101,297	-5 336,919
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>241 002,481</b>	<b>210 349,360</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>241 002,481</b>	<b>210 349,360</b>
a Résultat d'exploitation	219 305,712	191 928,443
b Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	14 595,472	23 757,836
c Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	7 101,297	-5 336,919
d Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b>AN 2-Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 3-Transactions sur le capital</b>	<b>482 708,184</b>	<b>-46 904,154</b>
<b>a Souscriptions</b>	<b>515 871,776</b>	<b>128 435,370</b>
Capital	292 756,032	74 937,642
Régularisation des sommes non distribuables	90 770,458	22 951,462
Régularisation des sommes distribuables	132 345,286	30 546,266
<b>b Rachats</b>	<b>-33 163,592</b>	<b>-175 339,524</b>
Capital	-18 332,706	-102 213,963
Régularisation des sommes non distribuables	-5 725,552	-31 324,911
Régularisation des sommes distribuables	-9 105,334	-41 800,650
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>723 710,665</b>	<b>163 445,206</b>
<b>AN 4-Actif net</b>		
A - en début d'exercice	3 687 426,399	3 523 981,193
B - en fin d'exercice	4 411 137,064	3 687 426,399
<b>AN 5-Nombre de parts</b>		
A - en début d'exercice	2 114 602,338	2 141 878,659
B - en fin d'exercice	2 389 025,664	2 114 602,338
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,846</b>	<b>1,744</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,85%</b>	<b>6,02%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**31 DECEMBRE 2020**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.



Le fonds détient 3 lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ainsi que la ligne BTA Juillet 2032. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **5.5. TRAITEMENT DES OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions SICAV	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif net
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 793	190 536,034	192 270,562	4,36%
<b>TOTAL</b>		<b>190 536,034</b>	<b>192 270,562</b>	<b>4,36%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombres de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif net
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	90 000,000	90 606,575	2,05
ATL SUBORDONNE 2017	1 000	80 000,000	81 066,608	1,84
ATL 2015-2	400	24 000,000	25 264,394	0,57
ATL 2017-1	750	60 000,000	63 015,715	1,43
ATL 2019-1	1 300	104 000,000	104 687,482	2,37
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	48 000,000	49 725,369	1,13
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	20 000,000	20 676,602	0,47
ATTIJARI LEASING 2016-2	600	48 000,000	50 510,624	1,15
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CB TF	500	30 000,000	31 183,562	0,71
BNA SUBORDONNE 2018-1	400	40 000,000	41 073,096	0,93
BTE 2011	1 700	102 000,000	106 556,558	2,42
BTE 2016	1 400	112 000,000	118 321,206	2,68
CIL 2017-1	500	20 000,000	20 626,323	0,47
CIL 2018-1	900	72 000,000	77 838,689	1,76
CIL 2020-1	1 000	90 000,000	90 559,233	2,05
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	4 000,000	4 011,104	0,09
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	14 000,000	14 089,919	0,32
HL 2013/2	650	13 000,000	13 643,266	0,31
HL 2014-1	300	6 000,000	6 064,622	0,14
HL 2015-1	1 000	40 000,000	41 693,019	0,95
HL 2015-2	300	18 000,000	18 864,059	0,43
HL 2016-2	500	30 000,000	30 175,496	0,68
HL 2017-03	300	30 000,000	31 844,754	0,72
HL 2018-02	600	60 000,000	64 690,492	1,47
Tunisie Leasing SUBORDONNÉ 2018	600	60 000,000	65 049,180	1,47
TLF 2020-1	800	80 000,000	84 434,060	1,91
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450	45 000,000	47 157,929	1,07
TUNISIE LEASING 2014-1	600	12 000,000	12 479,422	0,28
TUNISIE LEASING 2015-1	400	16 000,000	16 635,914	0,38
TUNISIE LEASING 2015-2	450	27 000,000	28 389,650	0,64
TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	125 000,000	130 369,315	2,96
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	40 000,000	41 295,342	0,94
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	60 000,000	63 550,820	1,44
UIB 2009-1	1 000	45 602,266	46 229,369	1,05
UIB 2011-1	400	22 000,000	22 388,839	0,51
<b>Total 1</b>		<b>1 687 602,266</b>	<b>1 754 768,607</b>	<b>39,78</b>

Emprunts d'Etat	Nombres de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif net
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	135 820,000	141 861,730	3,22
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 274,344	2,25
BTA 6.6% MARS 2027	100	94 000,000	100 010,523	2,27
BTA 6.7% AVRIL 2028	80	72 880,000	78 552,907	1,78
BTA 7.2% FÉVRIER 2027	180	156 780,000	172 778,746	3,92
BTA 7.2% MAI 2027	157	142 028,745	147 172,962	3,34
BTA 7.4% FÉVRIER 2030	450	381 225,000	415 061,137	9,41
BTA 7.5% JUILLET 2032	480	400 246,833	423 026,499	9,59
<b>TOTAL 2</b>		<b>1 479 680,578</b>	<b>1 577 738,848</b>	<b>35,77</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>3 167 282,844</b>	<b>3 332 507,455</b>	<b>75,55</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2020 à 3 357 818,878 DT contre 2 824 433,133 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 533 385,745 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Titres OPCVM	213 955,834
Emprunts des sociétés	180 000,000
Emprunts d'Etat	783 460,578
<b>TOTAL</b>	<b>1 177 416,412</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	102 343,760	103 631,975	0,000	1 288,215
Emprunts des sociétés	397 566,918	0,000	397 500,000	-66,918
Emprunts d'Etat	144 120,000	150 000,000	0,000	5 880,000
<b>TOTAL</b>	<b>644 030,678</b>	<b>253 631,975</b>	<b>397 500,000</b>	<b>7 101,297</b>

### 3. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 254 209,436 DT soit 5,76% de l'actif net et se détaille comme suit:

Désignation	Echéance	Nombres de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif net
PL 7.3% Amen bank (*)	04/01/2021	91	7,30%	249 752,737	254 209,436	5,76%
<b>Total</b>				<b>249 752,737</b>	<b>254 209,436</b>	<b>5,76%</b>

(\*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 243 titres BTA 6,9% Mai 2022.

#### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2020 à 631 629,374 DT soit 14,32 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 6 178,452 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 6 854,360 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 14,30 % de l'actif net.

#### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 7 374,597 DT, contre 4 631,394 DT au 31/12/2019 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 6 178,452 DT.

#### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5 683,297 contre 4 730,612 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	3 070,500	2 424,307
Dépositaire	2 612,797	2 306,305
<b>TOTAL</b>	<b>5 683,297</b>	<b>4 730,612</b>

#### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 1 171,063 DT contre 1 019,537 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Conseil du marché financier (CMF)	432,373	340,433
Publication	200,000	200,000
Impôt et taxes	538,690	479,104
<b>TOTAL</b>	<b>1 171,063</b>	<b>1 019,537</b>

#### 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

##### Capital Au 31/12/2019

Montant	3 497 333,603
Nombre des parts	2 114 602,338
Nombre des porteurs de parts	3

##### Souscriptions Réalisées

Montant	292 756,032
Nombre des parts	292 756,032
Nombre des porteurs de parts entrants	1

##### Rachats Réalisées

Montant	18 332,706
Nombre des parts	18 332,706
Nombre des porteurs de parts sortants	0

**Capital Au 31/12/2020**

Montant (2)	3 771 756,929
Nombre des parts (1)	2 389 025,664
Nombre des porteurs de parts	4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 4 188 021,330 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>3 771 756,929</b>
Résultat 2019 capitalisé	190 092,796
Régularisation du résultat 2019 capitalisé	119 429,930
Variation des différences d'estimation	14 595,472
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	7 101,297
Régularisation des sommes non distribuables	85 044,906
Frais de négociation des titres	0,000
<b>Capital au 31/12/2020</b>	<b>4 188 021,330</b>

**9. SOMMES DISTRIBUABLES :**

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2020 un montant de 223 115,734 DT contre 190 902,796 DT au 31 Décembre 2019 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat Distribuable de l'exercice	219 305,712	191 928,443
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	3 810,022	-1 835,647
Sommes Distribuables des exercices antérieures	0,000	0,000
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>223 115,734</b>	<b>190 092,796</b>

**10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2020 un montant de 204 479,831 DT contre 159 158,790 DT au 31/12/2019, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus Des Obligations des sociétés	125 320,749	127 860,080
Revenus Des Emprunts d'Etat	79 159,082	31 298,710
<b>TOTAL</b>	<b>204 479,831</b>	<b>159 158,790</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 59 605,268 DT contre 71 220,799 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des avoirs bancaires	22 448,372	17 568,816
Revenus des Certificats de Dépôt	3 455,441	-
Revenus des Placements à Termes	30 510,066	53 651,981
Revenus des Prises en Pension livrée	3 191,389	-
<b>TOTAL</b>	<b>59 605,268</b>	<b>71 220,799</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2020 à 40 311,505 DT, contre 34 595,773 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire	30 099,751	25 812,953
Rémunération du dépositaire	10 211,754	8 782,820
<b>TOTAL</b>	<b>40 311,505</b>	<b>34 595,773</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 4 467,882 DT, contre 3 855,373 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	4 238,520	3 624,902
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	21,562	22,671
Impôts et taxes	7,800	7,800
<b>TOTAL</b>	<b>4 467,882</b>	<b>3 855,373</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0,111	0,108	0,091	0,083	0,068
Charge de gestion des placements	- 0,017	- 0,016	- 0,015	- 0,015	- 0,013
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,094</b>	<b>0,092</b>	<b>0,076</b>	<b>0,068</b>	<b>0,055</b>
Autres charges d'exploitation	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,092</b>	<b>0,090</b>	<b>0,074</b>	<b>0,066</b>	<b>0,054</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	- 0,001	0,001	-0,001	0,004
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,093</b>	<b>0,089</b>	<b>0,075</b>	<b>0,065</b>	<b>0,058</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,006	0,011	0,001	0,001	- 0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,003	- 0,002	0,000	0,00	0,001
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,009</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>0,101</b>	<b>0,099</b>	<b>0,075</b>	<b>0,067</b>	<b>0,054</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,009</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,000</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,009</b>	<b>0,010</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,846</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>	<b>1,569</b>	<b>1,504</b>

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,96%	0,95%	0,95%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	5,21%	5,31%	4,66%	4,21%	3,86%
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 209 320,610</b>	<b>3 613 908,407</b>	<b>3 416 563,612</b>	<b>3 335 844,377</b>	<b>3 017 760,525</b>

#### 2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

##### 2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

## **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.